Easy-Hebergement - [Support]

Que faire si la date limite de renouvellement est d

Que faire si la date limite de renouvellement est d

Pour le cas des .COM .NET .ORG .BIZ .INFO .NAME :

- Si la date limite de renouvellement est dÃ©passÃ©e depuis moins de 30 jours, vous pouvez toujours effectuer un renouvellement.

- Si la date limite de renouvellement est dÃ©passÃ©e depuis plus de 30 jours, câ€™est que probablement votre nom de domaine est passÃ© dans le statut â€œRedemptionperiodâ€•. Reportez-vous alors Ã la question suivante :
Je ne peux plus renouveler mon nom de domaine! Que se passe-t-il ?

Cas des .BE et .EU :
Si la date dâ€™expiration est dÃ©passÃ©e, le nom de domaine est inhibÃ© (statut â€œholdâ€•), et ses dns sont automatiquement retirÃ©s. Il est effacÃ© de notre base de donnÃ©es. Le Registre (DNS.BE ou EURID) met le nom de domaine en â€œquarantaineâ€•.

Il ne peut alors plus Ãªtre rÃ©activÃ© par simple renouvellement, mais doit Ãªtre rachetÃ© auprÃ¨s du Registre concernÃ©. Consulter paragraphe ci-dessous consacrÃ© Ã la â€œQuarantaineâ€•. Rachat d'un nom de domaine placÃ© en "Quarantaine" par le Registry

Cas du .FR :
Si la date dâ€™expiration est dÃ©passÃ©e, le nom de domaine est inhibÃ© (statut â€œholdâ€•), Il est supprimÃ© de notre base de donnÃ©es, et un ordre dâ€™effacement est simultanÃ©ment envoyÃ© au Registre.

ATTENTION : pas de â€œredemptionperiodâ€• ni de â€œquarantaineâ€• pour les .FR ! Lâ€™AFNIC nâ€™a pas prÃ©vu ce type de statut pour les noms de domaine expirÃ©s.

Le nom de domaine est dÃ©truit par lâ€™AFNIC le jour de la demande si câ€™est un jour ouvrÃ© ou le 1er jour ouvrÃ© suivant le jour de la demande dans le cas contraire). Cela veut concrÃ¨tement dire que le nom de domaine sera alors revenu dans le domaine public et rÃ©-enregistrable selon la rÃ¨gle du â€œpremier arrivÃ©, premier serviâ€•.